

N° 2023-006

CONTRATS DE REPRISE DES MATERIAUX RECYCLABLES – CONTRAT OI Avenant 1

L'an deux mil vingt-trois le 18 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 12 janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis

Absents excusés :

MMES ASTIER Fabienne qui donne pouvoir à M. GOSTOLI, REBRASSE Marie-Pierre qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne qui donne pouvoir à Mme BERARD, PAVIET Rose, FAVRE Maryse.

MM. VIBERT Christian qui donne pouvoir à M. SILVESTRE, BOCH Jean-Luc, TRAISSARD Robert, DUCOGNON Guy VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoir : 4

Vu la délibération du 20 décembre 2017 autorisant le Président à signer le contrat de reprise du verre collecté sur le territoire des Versants d'Aime avec OI France SAS.

Le président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes des Versants d'Aime a signé un contrat avec l'entreprise OI France SAS pour la du verre collecté sur le territoire des Versants d'Aime pour une durée de 4 ans avec un terme au 31 décembre 2022.

La durée de ce contrat est liée à la durée de l'agrément de CITEO, Eco-organisme en charge des emballages ménagers, qui se termine lui aussi le 31 décembre 2022.

A titre exceptionnel, les pouvoirs publics ont prolongé l'agrément de CITEO d'une année supplémentaire ce qui porte sa fin au 31 décembre 2023.

Le contrat de reprise du verre avec OI France SAS étant lié à l'agrément de CITEO il convient de prendre un avenant n°1 au contrat avec OI France SAS pour augmenter sa durée d'un an, ce qui porte sa fin au 31 décembre 2023.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE à l'unanimité la signature de l'avenant n°1 au contrat de reprise du verre collecté sur le territoire des Versants d'Aime avec le repreneur OI France SAS le prolongeant jusqu'au 31 décembre 2023.

FAIT ET DELIBERE LE 18 JANVIER 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX